DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/270 :
Fermeture temporaire de la piscine Clotaire Lafuteur à la Ravine des Cabris pour cause de travaux - Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Capricorne Sud Natation

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740064-20261027-2026-6-270-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/270 : Fermeture temporaire de la piscine Clotaire Lafuteur à la Ravine des Cabris pour cause de travaux - Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Capricorne Sud Natation.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la piscine municipale Clotaire Lafuteur à la Ravine des Cabris a été fermée pour divers travaux, à la suite du passage des services de l'Etat.

Cette fermeture temporaire de la piscine pour travaux impacte directement l'activité économique de l'association qui gravite à l'intérieur de celle-ci.

Par courrier en date du 6 octobre 2026, la Capricorne Sud Natation utilisatrice de la structure par convention d'occupation, nous informe des difficultés qu'elle rencontre pour le paiement des salaires des entraîneurs et des administratifs par manque de recettes, principalement sur les cotisations des adhérents et de l'arrêt des activités subventionnées par l'Etat. Le préjudice subi s'élève à 17 000 €.

De ce fait, la Capricorne Sud Natation sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle d'équilibre, afin de lui permettre d'honorer les créances pendant cette période de fermeture.

Considérant que les travaux engagés ont provoqué l'arrêt des activités de l'association.

Considérant que la poursuite des activités de l'association sur une autre piscine n'a pu se faire, par faute de créneaux disponibles en soirée.

Vu le caractère de la demande et afin de ne pas mettre l'association en difficulté, il y a lieu de lui apporter un soutien financier d'un montant de 4 000 €.

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER, le vote d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à la Capricorne Sud Natation.**

- **De DIRE que les crédits seront inscrits sur la Ligne budgétaire : 028 65748 24.**

- **De L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-270-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026